

Procès verbal
De la séance du Conseil municipal du 05mars 2026

Présents :

Pierre LAULAGNET, maire

Philippe BOUNIARD, premier Adjoint

Sophie ALLEOUD, Denis BERARD, Claire BOMBRUN, Philippe EUVRARD, Jean-Charles GONIEAUX, Agnès GUIGON, Yves LAMOINE, Catherine LEYNON, Jérôme MERCOYROL, Michel PREVOST, Bernard PUEYO, Carole THOMAS.

Excusés :

Simone GUICHARD a donné procuration à Agnès GUIGON

Carole THOMAS a été élue secrétaire.

Délibération n°2026-04 : Vote du Compte Financier Unique, CFU 2025, du budget principal

Conformément à la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence la présentation des résultats du bilan, le compte de résultat synthétique et les taux des contributions et produits afférents.

Cette procédure dématérialisée permet les contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie la production du CFU.

Le maire Mr Pierre LAULAGNET ne participe pas au vote, n'assiste pas au vote et Mr Philippe BOUNIARD premier Adjoint est élu pour assurer la présidence.

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 179 325,12	1 376 850,05	2 556 175,17
	Recettes réalisées	B	598 053,07	1 396 787,75	1 994 840,82
	Restes à réaliser	C	145 394,00	-	145 394,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 219 828,60	1 612 702,00	2 832 530,60
	Dépenses réalisées	E	768 625,70	1 356 794,48	2 125 420,18
	Reste à réaliser	F	182 350,00	-	182 350,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-170 572,63	39 993,27	-130 579,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	40 503,48 €	235 851,95	276 355,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-130 069,15	275 845,22	145 776,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-36 956,00	-	- 36 956,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-167 025,15	275 845,22	108 820,07

Les membres présents ont voté à l'unanimité l'approbation de ce CFU.

Délibération n°2026-05 : affectation des résultats

Le conseil municipal, après avoir adopté le CFU de l'exercice 2025 affecte le résultat d'excédent de financement d'un montant de 108 820.07€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au budget 2026 et vote à l'unanimité.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		235 851,95 €		40 503,48 €		276 355,43 €
Opérations de l'exercice	1 356 794,48 €	1 396 787,75 €	768 625,70 €	598 053,07 €	2 125 420,18 €	1 994 840,82 €
TOTAUX	1 356 794,48 €	1 632 639,70 €	768 625,70 €	638 556,55 €	2 125 420,18 €	2 271 196,25 €
Résultat de clôture	/	275 845,22 €	130 069,15 €		/	145 776,07 €
Besoin de financement			130 069,15 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser			182 350,00 €	145 394,00 €		
Besoin de financement des RAR			36 956,00 €			
Excédent de financement des RAR			/			
Besoin total de financement			167 025,15 €			
Excédent total de financement						
Considérant l'excédent de fonctionnement,			167 025,15 €	au compte 1068 Investissement		
			108 820,07 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

Délibération n°2026-06: Vote du Compte Financier Unique, CFU 2025, du budget annexe d'assainissement

Le conseil municipal, après avoir adopté le CFU de l'exercice 2025, considère l'excédent de financement et vote à l'unanimité.

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	104 549,00	34 609,40	139 158,40
	Recettes réalisées	B	89 549,00	57 812,53	147 361,53
	Restes à réaliser	C	-	-	-
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	152 726,48	65 283,00	218 009,48
	Dépenses réalisées	E	26 348,10	29 059,15	55 407,25
	Reste à réaliser	F	-	-	-
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	63 200,90	28 753,38	91 954,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	48 177,48	30 673,60	78 851,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	111 378,38	59 426,98	170 805,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-	-	-
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	111 378,38	59 426,98	170 805,36

Délibération n°2026-07 : affectation des résultats

Le conseil municipal, après avoir adopté le CFU de l'exercice 2025, et affecte au compte 002 59 426.98€ et vote à l'unanimité.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		30 673,60 €		48 177,48 €		78 851,08 €
Opérations de l'exercice	29 059,15 €	57 812,53 €	26 348,10 €	89 549,00 €	55 407,25 €	147 361,53 €
TOTAUX	29 059,15 €	88 486,13 €	26 348,10 €	137 726,48 €	55 407,25 €	226 212,61 €
Résultat de clôture	/	59 426,98 €	/	111 378,38 €	/	170 805,36 €
	Besoin de financement		/			
	Excédent de financement		111 378,38 €			
	Restes à réaliser		/	/		
	Besoin de financement des RAR		/			
	Excédent de financement des RAR		/			
	Besoin total de financement		/			
	Excédent total de financement		111 378,38 €			
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			/		au compte 1068 investissement	
			59 426,98 €		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Délibération n°2026-08 : Vote des taux d'imposition.

Le maire propose de conserver les taux d'imposition des taxes directes de 2025 pour 2026. Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.79%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85.79%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 13.66%
-

Délibération n°2026-09 : : vote du budget principal 2026 du budget principal

Le conseil municipal vote à l'unanimité le BP 2026 qui se résume comme suit :

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédit d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	695 349,85	862 375,00
	+	+	+
REPORT	Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	182 350,00	145 394,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	130 069,15	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	1 007 769,00	1 007 769,00
FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 511 043,00	1 402 222,93
	+	+	+
REPORT	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	-	-
	002 Résultat de fonctionnement reporté	-	108 820,07
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	1 511 043,00	1 511 043,00
	TOTAL DU BUDGET	2 518 812,00	2 518 812,00

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 511 043,00 €	1 511 043,00 €
Investissement	1 007 769,00 €	1 007 769,00 €
Total	2 518 812,00 €	2 518 812,00 €

Il autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de :

- 7.5% pour le fonctionnement
- 7.5% pour l'investissement

Délibération n°2026-10 : vote du budget primitif 2026 du budget annexe d'assainissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité le BP 2026 qui se résume comme suit :

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédit d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	196 096,38	84 718,00
	+	+	+
REPORT	Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		111 378,38
	=	=	=
Total de la section d'investissement		196 096,38	196 096,38
EXPLOITATION		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	105 618,00	46 191,02
	+	+	+
REPORT	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	-	-
	002 Résultat de fonctionnement reporté	-	59 426,98
	=	=	=
Total de la section d'exploitation		105 618,00	105 618,00
TOTAL DU BUDGET		301 714,38	301 714,38

II

autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de :

- 7.5% pour le fonctionnement
- 7.5% pour l'investissement

Délibération n°2026-11 : approbation de la modification de droit commun n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, PLU.

Cette modification doit donner la possibilité à la communauté de commune de construire des équipements publics (crèche, centre de loisirs, maison de santé). Après approbation de la déclaration de projet

Les emplacements réservés suivants nécessitent d'être actualisés (modifiés/supprimés) dans le cadre de la présente procédure :

- Emplacement Réserve n°4,
- Emplacement Réserve n°5,
- Emplacement Réserve n°9,
- Emplacement Réserve n°10,
- Emplacement Réserve n°12,
- Emplacement Réserve n°15,
- Emplacement Réserve n°18,

L'ensemble des modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme ne sont pas de nature à :

- changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;
- induire de graves risques de nuisances.
- rectifier des erreurs matérielles
- améliorer la lisibilité du règlement graphique
- mettre à jour des emplacements réservés
- simplifier un article du règlement des zones Ub, Uc, 1AU, AU, AUo,
- modifier une OAP, le règlement et les emplacements réservés d'une zone 1AU/AU ;
- réduire la surface d'une zone urbaine UB.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification.

Délibération n°2026-12 : mise à jour annuelle du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Ce DUERP est une obligation réglementaire dont l'élaboration a été élaborée et mis en œuvre le 1^{er} janvier 2025) : accueil physique des habitants, piscine – surveillance des bassins et maintenance technique

L'ensemble des risques potentiels répertoriés dans le DUERP initial ont été de nouveau passés en revue et réévalués. Le plan d'action associé au DUERP a également été actualisé, en prenant en compte les actions menées en 2025 et les risques éventuels, nouvellement apparus.

Le document unique ainsi mis à jour sera consultable par voie dématérialisée sur l'Intranet communal, dans le dossier Commun > Ressources Humaines > Documents essentiels.

Un exemplaire papier sera consultable par les agents :

- dans la salle de réunion du 1er étage de la Mairie,
- dans la salle commune du Hangar Technique.

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Délibération n°2026-13 : mis création d'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps non complet de 22 heures.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création au 01 oct 2026 d'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps non complet en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale.

Délibération n°2026-14 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale.

Délibération n°2026-15 : crédits affectés à la formation des élus municipaux

Le conseil municipal vote à l'unanimité une enveloppe d'un montant égal à 5.5% des indemnités de fonction consacrée à la formation des élus

Délibération n°2026-16 : motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Le conseil municipal vote à l'unanimité la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes, proposée par l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Décisions du maire :

1 - Décision du 09 janvier 2026 :

Portant sur l'acquisition de mobilier de bureau pour l'aménagement du poste d'accueil de la Mairie auprès du fournisseur AZERGO (Chaponost 69) pour un montant de 2 987.94 € HT soit 3 585.53 TTC.

2 - Décision du 09 janvier 2026 :

Portant sur la réalisation de relevés topographique de la cour de l'école maternelle auprès du Cabinet de géomètre VARENNE (Le Teil 07) pour un montant de 300.00 € HT soit 360.00 € TTC.

3 - Décision du 16 janvier 2026 :

Portant sur la mise en place d'une licence SVI direct pour le répondeur accueil mairie avec choix des services pour transfert direct des appels auprès du fournisseur KOESIO (Valence 26) pour un montant de 164.00 € HT soit 196.80 € TTC par mois.

4 - Décision du 29 janvier 2026 :

Portant sur le remplacement du brûleur de la chaudière Mairie/Ecole élémentaire auprès du fournisseur CHAUSSABEL (Mercurx 07) pour un montant de 3 399.28 € HT soit 4 079.14 € TTC.

5 - Décision du 30 janvier 2026 :

Portant sur la réalisation de travaux d'électricité dans la salle Eysseric suite au passage de la commission de sécurité par l'entreprise R2TE (Alba la Romaine 07) pour un montant de 1 035.03 € HT soit 1 242.04 € TTC.

6 - Décision du 09 février 2026 :

Portant sur l'achat de jeux (toboggan et maisonnette) pour l'aire de jeux de la Place Eysseric auprès du fournisseur DOISDEXTER (Marmande 47) pour un montant de 2 686.00 € HT soit 3 223.20 € TTC.

7 - Décision du 13 février 2026 :

Portant sur l'achat de cinq onduleurs pour les postes informatique de la Mairie auprès du fournisseur PRINT 07 (Aubenas 07) pour un montant de 650.00 € HT soit 780.00 € TTC.

La secrétaire de séance
Carole THOMAS



Le maire
Pierre LAULAGNET

